



Accord de modulation annuelle et heures supplémentaires

Par modulation75

bonjour,

Dans le cadre d'un accord de modulation annuelle, est-ce que des heures supplémentaires ou un repos compensateur peuvent être payées à la fin de chaque mois ?

merci

Par kang74

Bonjour

Dans le cadre d'un accord de modulation annuelle , seules les heures faites en plus de cette modulation sont considérées comme heures supplémentaires .

Donc sauf si la convention collective en décide autrement, on ne peut calculer le nombre d' heures supplémentaires qu'annuellement suivant ce qu'il reste sur le compteur présent sur la fiche de paie .

Donc il faut se référer à votre convention ou à l'accord d'entreprise définissant tout cela .
Le CSE et ses membres peuvent vous y aider .